



SANTÉ EN DANGER

**CONCLUSIONS DES TRAVAUX DU COMITÉ DÉDIÉ AUX
CADRES DE SANTÉ
10/02/2021**

Thématique et objectifs du groupe

- Débat au sujet des contraintes, possibilités et évolutions possibles dans la formation, la fonction et le champ des compétences des cadres
- Réflexion autour des fonctions managériales et pédagogiques des cadres de santé
- Proposition des revendications réajustées pour améliorer la prise en compte des cadres de santé dans les accords du Ségur de la santé

Nos constats et observations (Au 10 février 2021)

Les revendications des cadres de santé : managers et formateurs

1. Pour les cadres managers

- **Harmoniser** le parcours de formation des cadres de santé sur le plan national, en assurant un référentiel clair et une reconnaissance du diplôme au grade master 2
→ pour redonner du sens et de la légitimité à la profession
- **Revaloriser** la grille indiciaire et l'avancée d'échelon, ainsi qu'attribuer aux cadres la juste compensation du bénéfice d'heures supplémentaires rémunérées
→ pour permettre une meilleure attractivité du métier et tenir compte des responsabilités managériales réelles
- **Déterminer** des critères de quotas d'encadrement d'équipes, selon un référentiel précisant les exigences spécifiques (p.ex. charge de travail, nombre de patients, nombre d'agents, pluriprofessionnalité)
, → pour développer la créativité et contribuer à la qualité de vie au travail et reconnaissance du statut de manager.

- **Officialiser** le statut et la fonction de ``faisant-fonction" ou "cadre de santé junior », au titre d'un stage propédeutique obligatoire intégré au parcours de formation harmonisé national du cadre manager.

2. Cadres formateurs

- **Légiférer** une reconnaissance salariale des diplômes spécifiques (Master 2 et D.U.) corrélée à une reconnaissance statutaire universitaire pour tous les formateurs en IFPS (instituts de formation aux professions de santé, adossés aux universités)

- **Répartir** les moyens au regard des besoins réels du terrain, et non au regard des contraintes institutionnelles (= quota raisonnable et cohérent du nombre d'étudiants par formateur pour garantir une qualité de la formation et de l'accompagnement pédagogique des apprenants)

- **Améliorer** le respect du temps de travail réel des formateurs, en incluant le temps indispensable à la préparation et la réalisation d'interventions très diverses et en évolution constante, à la correction des nombreuses évaluations, à l'ingénierie de formation, à la gestion des réseaux d'intervenants, à la recherche documentaire, aux visites et évaluations des stagiaires et aux temps institutionnels réguliers relatifs à la pédagogie, spécifiques dans la formation professionnalisante d'adultes

Nos prochains axes de travail

- Stabiliser le groupe afin d'en faire un observatoire de cadres de santé, pouvant s'exprimer sur des questions relatives à l'exercice de leurs fonctions (par ex. dans la presse, auprès des politiques...)
- Partager avec des groupes Santé 2.0 des réflexions et revendications formulées ici (par ex. groupe "formation et carrières")